

République Française
COMMUNE DE LOISIEUX

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/12/2023

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Date de la convocation : 28/12/2023

Date d'affichage : 23/12/2023

Nombre de votant : 9 (2 pouvoirs)

Nom	Présent	Absent	Pour	Contre	Abstention
GARIOUD Ch.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BLANCHET A.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JACQUET P.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LÉGLISE S.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PADEY G.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GONSETH G.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
REVOL G.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MIGUET C.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
COTTAREL G-N	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ALMAÍDA M-H	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BONASSI S.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TOTAUX	7	4	7	0	0

L'an deux mil vingt-trois, le 28 du mois de décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GARIOUD, Maire. Patricia JACQUET est élue secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

DELIBERATION N° 2023-27

Objet : Délibération autorisant le règlement des factures d'investissement avant vote du budget primitif 2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article L1612-1 du CGCT, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget :

- de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,
- de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,
- en outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal,

- **AUTORISE** l'engagement, la liquidation et le mandatement des investissements qui s'avèrent nécessaires avant le vote du budget primitif 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,
- **PRÉCISE** que ces dépenses d'investissement concernent le paiement de la facture suivante :

☛ L'entreprise PORCHERON pour un montant 9426 € TTC.

- **S'ENGAGE** à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du budget 2024.

Loisieux, le 28 décembre 2023

Fait à Loisieux le 28/12/2023
Le Maire, Christian GARIOUD

Envoyé en préfecture le 25/01/2024

Reçu en préfecture le 25/01/2024

Publié le

ID : 073-217301472-20231228-2023_27-DE

Berger
Levrault

